

2026-DSOL-56 : 9 subventions de fonctionnement pour 7 associations et 1 fondation (**548 176 €**) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies, 5 subventions d'investissement pour 5 associations (**277 860 €**), dont trois au titre du budget participatif parisien

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), aux très jeunes publics (bébés) et aux étudiants, qui doivent avoir accès à une alimentation équilibrée et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que, comme 2023, l'année 2024 est particulièrement marquée par une forte représentation des jeunes en recours de minorité sur les dispositifs d'aide alimentaire.

Depuis 2021, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire reste forte et augmente de façon quasi systématique d'une année à l'autre. Ainsi, pour l'année 2025, ce sont autour de 12,2 millions d'équivalent repas qui ont été distribués dans le cadre de l'aide alimentaire (soit environ 33 200 équivalents repas chaque jour) contre 11,8 millions en 2024, sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales et solidaires).

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire. Depuis 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits et l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires. En 2026, seront abordées lors de ces groupes de travail les questions du

bénévolat, et du parcours alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté à 13 associations et une fondation intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies, par le biais de 9 subventions de fonctionnement et de 5 subventions d'investissement.

- L'association **Le Chaînon Manquant** a pour objet la création, le développement et la gestion de systèmes d'économie circulaire et solidaire, permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, ceci en favorisant l'engagement bénévole des citoyens ainsi que l'insertion par l'activité économique. L'activité principale du « Chaînon manquant » porte sur la collecte de surplus alimentaires et la distribution de ces derniers auprès d'associations ou de bénéficiaires.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Le Chaînon Manquant** une subvention de 7 000€, pour ses actions de récupération et de distribution gratuite de denrées alimentaires aux associations d'assistance aux personnes démunies.*

- L'association **Food Sweet Food** propose un projet d'aide alimentaire aux plus démunis dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en valorisant des invendus de qualité. L'association souhaite également favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exil. Ainsi, des chefs de cuisine et des personnes en situation d'exil se voient offrir une possibilité d'insertion professionnelle et une formation dans le domaine de la restauration, en participant à ce projet d'aide alimentaire au sein de la cantine solidaire des Arbustes portée par l'association et ayant ouvert ses portes en septembre 2022.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Food Sweet Food** une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la cantine solidaire « les Arbustes ».*

- L'association **Ô Cœur de la Rue** a commencé son activité en 2019 et a été active pendant les différents confinements de 2020. Son activité principale consiste à la préparation de repas à partir d'invendus dans une cuisine solidaire du 14^{ème} arrondissement et la distribution de ces repas à des personnes démunies du 14^{ème} (principalement des étudiants) et de Paris-Centre (tout public en grande précarité). Autour de 300 repas sont ainsi distribués toutes les semaines et cette offre répond à un besoin non couvert dans les deux arrondissements où ils existent peu de dispositifs similaires.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Ô Cœur de la Rue** une subvention de fonctionnement de 5 000€ pour cette action.*

- L'association **Réseau solidaire** a pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes démunies, un soutien scolaire, matériel, humain ou financier à d'autres associations caritatives françaises ou étrangères et/ou à des particuliers se trouvant sur le territoire français. Dans ce cadre, elle distribue près de 300 repas tous les mardis soirs sur le parvis de la Gare du Nord pour les personnes les plus démunies.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Réseau solidaire** une subvention de fonctionnement de 5 000€ pour cette action.*

- L'association **la Balade des lucioles**, créée en 2017, a pour objectif de venir en aide aux personnes en situation de grande précarité en apportant une aide alimentaire par le biais de maraudes essentiellement organisées dans le 13^{ème} arrondissement. Les repas sont confectionnés à partir de denrées collectées auprès de commerces partenaires. Sont également distribués des produits d'hygiène et des vêtements.

*Il est proposé d'accorder à l'association **la Balade des lucioles** une subvention de fonctionnement de 5 000€ pour cette action.*

La continuité estivale de l'aide alimentaire parisienne : la période estivale est marquée chaque année par la fermeture d'une partie des dispositifs d'aide alimentaire, alors que les besoins restent réels. Les dispositifs ouverts sont donc saturés et il est nécessaire d'anticiper cette période sensible, en proposant le maintien de certains dispositifs existants et l'ouverture de dispositifs spécifiques, sur le modèle des distributions hivernales.

- L'association **La Chorba**, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour les personnes isolées en grande précarité ; des maraudes auprès des personnes à la rue une fois par semaine ainsi que des actions d'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle.
Durant l'été 2026, l'association assure le remplacement des associations Les Restaurants du Cœur pour les service du midi de la semaine (du 29 juin 2026 au 28 août 2026) et L'Un est l'Autre pour les services du midi le week-end et le service du soir le jeudi (du 1^{er} au 21 septembre 2026) sur le site de la Porte de la Villette.

*Il est proposé d'accorder à l'association **La Chorba** une subvention de fonctionnement de **308 888€** pour cette action.*

- Durant l'été 2026, du 13 juillet au 30 août, l'association Emmaüs Solidarité assure la distribution des repas au sein des locaux de l'ASPP (restaurant Hôtel de Ville dans Paris Centre), grâce à la coordination d'une vingtaine de bénévoles chaque soir. C'est l'association Food sweet food qui prépare les 300 repas.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Emmaüs Solidarité** une subvention de **38 987€**.
pour cette action.*

*Il est proposé d'accorder à l'association **Food Sweet Food** une subvention de **87 411€** pour cette action.*

- **La Fondation de l'Armée du Salut** (FADS) propose aux personnes en situation d'exclusion sociale des actions dans le champ de l'hébergement, l'accueil, l'orientation et l'aide alimentaire. Les équipes de la FADS vont servir des repas confectionnés par les équipes de restauration du CASVP à des personnes en difficulté, isolées ou en famille. Le fonctionnement du restaurant nécessite l'intervention de bénévoles et d'un coordinateur salarié.

Durant l'été 2026, du 13 juillet au 30 août, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) met à disposition les locaux du restaurant Emeraude Saint-Blaise (Paris 20^{ème}) pour l'ouverture d'un restaurant solidaire estival le soir.

*Il est proposé d'attribuer à la **Fondation de l'Armée du Salut** une subvention de **40 890€** pour cette action.*

Au regard de la politique engagée par la collectivité parisienne pour soutenir les associations œuvrant dans le champ de la solidarité, je vous propose d'accorder, au titre de 2026, les 5 subventions **d'investissement** suivantes, dont trois choisies par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre des éditions 2022 et 2025 du budget participatif :

- L'association **Les Restaurants du cœur** a réalisé des travaux d'aménagement dans un nouveau local dans le 20^{ème} arrondissement, ouvert en janvier 2026, pour densifier les centres du nord-est parisien déjà saturés. Ce local accueille plus de 300

familles sur 3 jours d'ouverture et distribue des denrées alimentaires. Des permanences d'aide à la recherche d'emploi sont aussi organisées.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Les restaurants du cœur** une subvention d'investissement de **25 000€** pour cette action.*

- L'association **Le Secours populaire Français** vient en aide à plusieurs milliers de personnes en difficulté sur le territoire parisien chaque année en proposant une aide alimentaire via ses Libre-Service Solidaires. Le nombre de personnes aidées n'a cessé de croître ces dernières années (+18% entre 2021 et 2023). Dans ce contexte, le Secours populaire a non seulement répondu à l'augmentation des besoins, mais a aussi augmenté les volumes et la qualité des produits distribués. Afin de poursuivre les ramasses quotidiennes destinées à alimenter les produits proposés dans les deux libre-service alimentaires, l'achat d'un camion frigorifique électrique est nécessaire.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Secours populaire français** une subvention d'investissement de **62 500€** pour cette action.*

Dans le cadre du budget participatif parisien, trois projets ont été choisis par les Parisiens et Parisiennes :

- l'acquisition d'un véhicule par l'association O cœur de la rue, pour un montant de 40 000 € (BPP 2022)
- l'acquisition d'un véhicule par l'association Cop'1, pour un montant de 40 000 € (BP 2022)
- la réhabilitation d'un garage dans le 20^{ème} pour en faire un lieu de logistique, de stockage mutualisé pour des associations d'aide alimentaire et porté par l'association Linkee pour 110 360 € (2025)

Les fiches d'instruction de projet (FIP) jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris.